

EPEI : Engagement pour une école inclusive

Associations - Île-de-France

111 avenue Victor Hugo - 75016 - PARIS

Courriel : contact@epeif.fr

Site internet : www.epeif.fr

Informations sur l'association

Type d'association	Association de familles
Zone géographique concernée	Ile-de-France, Paris - 75
Age du public concerné	Toute la scolarité.
Information(s) complémentaire(s) sur les services proposés	<p>Garantir que chaque enfant bénéficie d'une éducation inclusive, universelle et non discriminatoire, accessible en milieu ordinaire, respectueuse de l'égalité des chances, de l'égalité d'instruction, de la non-discrimination et de la non-stigmatisation, en s'appuyant sur les principes fondamentaux de l'ONU et du Défenseur des droits, Conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'association « Engagement pour une école inclusive » s'engage, au même titre que l'Organisation des Nations Unies, le Défenseur des droits, et d'autres institutions nationales et internationales, à promouvoir et faire appliquer le droit inaliénable à une éducation inclusive pour tous,</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagnement des parents sur les dossiers MDPH, sur leurs droits.- Accompagnements des parents dans leurs démarches, après étude de chaque dossier. Echange sur leurs droits, accompagner ou les orienter si nécessaire vers des (associations, des avocats...)- Accompagner les familles, à leur demande, dans leurs démarches et réunions liées à l'inclusion scolaire pour les soutenir, porter à leurs connaissances leurs droits inaliénables, amener les réunions sur une issue de concertation de transparence et d'engagement, notamment lors des Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS), des Équipes Éducatives (EE), des interactions avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), et des réunions du programme « Phare » pour soutenir les victimes de harcèlement <p>Soutenir les parents et tous les enfants confrontés à des difficultés avec l'école, qu'elles soient liées ou non à un handicap, en identifiant et comprenant les causes de ces difficultés, en agissant avec les interlocuteurs appropriés, les écoles, l'Éducation Nationale (la DSDEN), les institutions (la DGESCO), en ayant l'ambition de co-construire et de</p>

s'engager vers des solutions adaptées avec l'Éducation nationale, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en respectant le choix des parents et le choix et le besoin de l'enfant afin de favoriser un climat serein, pour un parcours scolaire épanoui et inclusif.

- aide aux AESH sur leurs droits

- Assurer l'inclusion dans le milieu sportif, pour toutes les activités physiques et sportives, en milieu ordinaire, en s'engageant à promouvoir des pratiques inclusives et à lutter contre toute forme de ségrégation, conformément au Code du sport et à l'article 30 de la CDPH.

- Combattre la discrimination, la stigmatisation, les violences institutionnelles, les micro-violences éducatives ordinaire (MVO), et le harcèlement scolaire, qu'il émane des élèves ou des professionnels de l'éducation.

Accueil

Permanence sur site

Frais d'adhésion

en cours d'étude

Tarif des interventions

en cours d'étude

Modalités de paiement

en cours d'étude